



**Interventions de Patrick COTREL, Claude ROUSSELOT, Régine BLOND, Florence FEVRIER-MEVEL et Bernard AUNETTE au nom du groupe d'opposition**

*On peut estimer que la question du Développement Durable a été la question transversale de cette séance du Conseil municipal. Mais ce que nous craignons se réalise : au-delà des discours (à peine maîtrisés), la volonté politique de mettre en œuvre une démarche d'Agenda 21 communal (= confrontation de toutes les pratiques communales à la notion de Développement Durable) fait défaut. Bonne lecture !*

**Patrick COTREL,**  
*porte parole du groupe*

### **Déclaration préalable**

Dans une déclaration introductive, M. Brasselet se félicite du succès de la médiathèque. Concernant le Plan Local d'Urbanisme, il informe qu'il sera présenté au Conseil municipal le 9 octobre, puis soumis à enquête publique pour être voté par Nantes Métropole en juin 2007. Sur ce sujet, une exposition de la commune et de la SELA sera visible à partir du 14 octobre et 4 réunions publiques de quartier auront lieu à partir du 17 octobre (Ligéria). Concernant les transports en commun sur Sainte-Luce, M. Brasselet a interpellé Jean-Marc Ayrault par courrier, en demandant que la ligne de bus n°12, qui va de Orvault à La Colinière en passant par la gare Nord, soit prolongée jusqu'à Sainte-Luce.

**Patrick COTREL** : Quelques remarques sur l'actualité Lucéenne.

La démarche d'**Agenda 21** tout d'abord.

Le Développement Durable consiste à limiter ou à réorienter le développement actuel pour ne pas compromettre les conditions de vie de nos enfants et petits enfants, en leur laissant en héritage la dégradation de l'environnement et des liens sociaux, et les inégalités économiques.

Par exemple, nous devons limiter de façon urgente la production des gaz à effet de serre (combustion du pétrole, charbon, ...) qui provoque un changement climatique profond et irréversible ayant pour conséquences l'élévation du niveau des océans (et, par exemple, la submersion actuelle des Iles Maldives, avec ses milliers de sinistrés), la multiplication des cataclysmes, typhons, désertification et famines dans de nombreux pays africains. Dans le même temps l'agriculture intensive et l'utilisation des engrais et pesticides (même chez les particuliers) provoquent de plus en plus de cancers et dégrade notre santé.

Pour prendre en compte tous ces aspects, des collectivités locales (et Nantes Métropole en particulier) ont entamé une démarche d'**Agenda 21**

(comme 21<sup>ème</sup> siècle), qui consiste à examiner et réviser toutes les politiques de la collectivité locale à la lumière de la notion de développement durable (du point de vue de l'environnement, des questions sociales et de l'économie). L'**Agenda 21** doit associer le plus possible les associations, le personnel municipal et les citoyens par une démarche participative, pour être réellement efficace.

Avec du retard, la municipalité de Sainte-Luce lance une démarche précipitée d'**Agenda 21**, avec constitution de plusieurs groupes de travail, sans prendre le temps et les moyens d'une large consultation des Lucéens. De plus, certains groupes de travail se bornent à souligner que la municipalité actuelle a fait tout ce qu'il faut pour le développement durable et que tout ce qui ne va pas est de la responsabilité de Nantes Métropole....

Dans ces conditions, on peut douter de l'efficacité de cette démarche qui prend des allures d'une caricature.

Autre sujet : votre interpellation de Nantes Métropole à propos de la desserte de Sainte-Luce par les bus .

- Nous notons tout d'abord avec satisfaction que vous nous avez rejoint pour œuvrer à une meilleure desserte de notre commune par les transports en commun. Cela n'a pas toujours été le cas, puisque je me souviens de la campagne pour l'élection municipale avec Patrick Gaudin où nous avons essayé d'alerter sur cette question importante et où nous étions en désaccord.
- Vous n'abordez en aucune façon la question fondamentale de la traversée de Sainte-Luce par un bus rapide (et donc en site propre à l'endroit des embouteillages). Dans ces conditions, vos interpellations peuvent apparaître comme des manœuvres visant à

reporter sur d'autre les responsabilités qui sont AUSSI les vôtres.

En fait, dans ce domaine du Développement Durable, le rôle d'une municipalité est tout à fait important. Elle peut en effet montrer l'exemple en étudiant les possibilités de progrès dans ses domaines d'intervention (bâtiments communaux nouveaux ET anciens, règles d'urbanisme). Cela suppose, bien entendu, d'accepter de s'interroger sur les pratiques actuelles et de les remettre en question, et non pas d'affirmer à priori que tout ce que fait la commune est parfait. Elle peut promouvoir la sensibilisation des enfants de la commune à ces questions par une intervention sur les projets éducatifs. Elle peut aussi informer et aider les citoyens à s'engager sur la voie des économies d'énergie et l'utilisation des énergies

renouvelables (point info énergie, action sur les déchets verts, subventions, ...).

Nous sommes encore loin de cela.

Dernière remarque : il est tout à fait dommage d'apprendre vos décisions par la presse. Ce fut le cas le 18 septembre où nous avons lu que vous renonciez à une des constructions prévues dans la ZAC des Indulgences (ce qui est une bonne chose), mais que vous confirmiez deux autres constructions prévues (ce qui est plus discutable, d'autant plus au moment où se pose la question de savoir par où faire passer un transport en commun rapide en site propre dans le centre de Sainte-Luce). Enfin, sur ce même journal, nous avons les échos de l'inauguration d'une exposition sur l'architecture des médiathèques et bibliothèques, à laquelle nous n'avons pas été invités. Merci de votre attention.

### Point 3.1 Décision Modificative N°2

**Patrick COTREL** : Les points principaux de cette DM sont les suivants :

- tout d'abord une bonne surprise en recette, avec une recette supplémentaire de 50 000€ provenant des impôts locaux ;
- une réutilisation de ce surplus par une subvention de 20 000€ au club de basket et par le lancement de travaux de réfection de bâtiments communaux (réparation de l'alarme intrusion détériorée par l'orage de juin, achat d'un chariot de manutention et travaux dans la salle R.Losq, réfection d'un tableau électrique salle Julien Eon, ...). A propos des travaux dans la salle Renée Losq, je voudrais attirer votre attention sur une question : vous avez changé la chaudière arrivée en fin de vie par une chaudière performante (à condensation) et vous installez des radiateurs d'occasion mais silencieux. Mais pourquoi ne pas avoir travaillé sur l'isolation de cette salle qui est plus que sommaire ? Ainsi, on chauffe de façon performante ... l'extérieur ! Comme on le voit ici concrètement, il ne suffit pas de tenir des discours sur le Développement Durable ;

il faut mettre cela en pratique, et c'est

justement l'objet de la démarche d'Agenda 21.

On le voit, ces mouvements financiers ne changent pas la nature du budget primitif que nous avons désapprouvé.

C'est la raison pour laquelle nous voterons contre cette délibération.

Je ne saurais terminer cette intervention sur le budget communal sans évoquer le travail effectué par Sébastien Soulard qui vient de quitter la commune. Nous avons toujours apprécié son honnêteté et sa compétence ; et j'ai été très heureux de l'accueillir au sein du service apprentissage du Conseil régional.

(suite à une intervention de M.Doitteau réclamant de connaître le coût total de la médiathèque)

**Claude ROUSSELOT** : Tout cela montre la nécessité de mettre en place une comptabilité analytique, comme nous l'avons déjà demandé : aisi, on peut suivre exactement les dépenses de fonctionnement et d'investissement de chaque opération.

### Point 3.4 Subvention à Sainte-Luce-Doulon Basket

**Claude ROUSSELOT** : Nous ne contestons pas l'aide donnée à ce club. Comme nous l'avions demandé, il y a une convention qui précise bien les conditions du soutien financier de la commune.

### Point 3.4 Tarifs municipaux

**Régine BLOND** : Nous considérons que les tarifs appliqués ne sont pas suffisamment différenciés selon les quotients de revenus. Malgré les aides octroyées aux familles relevant du CCAS, la charge restant à la charge des familles est le double pour les familles lucéennes que pour les familles

nantaises : 4.20€ au lieu de 2 €. Nous manquons d'éléments d'appréciations .Combien d'inscrits par tarif dans les centres de loisirs ? Quel est le coût d'une journée centre de loisirs ? Et la participation des familles en représente quel pourcentage ? Les mêmes questions se posent concernant l'accueil

périscolaire. La fréquentation de ce service est-il en hausse, Est-ce que les familles sont satisfaites du service rendu ou hésite à s'inscrire au vu des tarifs demandés.

Pour les jeunes, nous ne comprenons pas l'augmentation des tarifs selon le prix des loisirs proposés : en effet il n'y a pas de raison d'augmenter la participation des jeunes, il devrait s'agir d'un pourcentage de participation selon le montant engagé. Vous avez même été obligé de bloquer l'augmentation des tarifs des non lucéens car alors vous les faisiez plus cher que l'activité proposée. Pour une activité à 15 € vous les faites payer 16.70 €. Et même pour une activité à 3 € vous demandez 3.15 € aux jeunes lucéens et 3.90 € aux non lucéens. Cela est aberrant dès les premiers tarifs. Là aussi, Quels sont les tarifs les plus pratiqués ? Nous ne voyons aucune aide aux familles à faible revenu pour les 7 premiers tarifs ? Où doit-on faire des efforts quant aux tarifs appliqués ?

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre les tarifs appliqués pour 2007.

**Florence FEVRIER** : Pouvez vous nous expliquer sur quoi se base ce choix d'augmentation de 2% des tarifs. En effet, ce chiffre est supérieur à l'augmentation du coût de la vie (selon l'INSEE), mais c'est moins que l'augmentation moyenne des salaires.

*Réponse de M. Brasselet : il faut bien équilibrer les comptes et compenser l'augmentation de la masse salariale.*

**Florence FEVRIER** : Puisque la population de Sainte-Luce augmente, il est normal que le nombre d'employés municipaux suive cette augmentation. Mais en parallèle, les recettes communales augmentent aussi (on l'a vu dans la DM2). Il n'est pas logique d'augmenter de cette façon les tarifs municipaux.

*Sur cette délibération, MM Doitteau et Donnard sont également intervenus contre l'augmentation des tarifs de l'animation jeunesse et sur l'absence de réunion de la commission jeunesse, comme de nombreuses autres commissions.*

#### Point 4.8 Désignation d'un délégué suppléant de la commune au CLIC Erdre et Loire

**Bernard AUNETTE** : Les nouvelles dispositions de l'Acte 2 de la Décentralisation renforcent les compétences obligatoires du Conseil Général dans les politiques en faveur des personnes âgées et le Département devient pilote d'un certain nombre de dispositifs dont les CLICS .

Après une étude diagnostic sur le fonctionnement des clics, nous avons souhaité engager une série de mesures :

- Pérenniser le financement des clics et revoir leur mode de financement car c'est le Conseil Général qui finance aujourd'hui 60 % du Fonctionnement. Il y a eu Transfert des compétences et des Financements de l'Etat vers le Département .Pour un budget 2006 du

CILE de 67 000 € le Conseil Général finance 40 000 € et les communes 3300 €.

- Envisager la création de nouveaux clics dans des zones dépourvues du département et sur Nantes Métropole
- Simplifier le processus de labellisation (reste que 2 niveaux d'exercice)
- Innover sur le fonctionnement en réseau etc.

De ce fait nous souhaitons en partenariat avec les associations et les communes impulser ces nouvelles politiques et en tant que financeur principal être membre à part entière des conseils d'administration.

Cela oblige la transformation du SIVU en Syndicat mixte et explique la désignation de ce soir.

#### Point 4.4 Bilan des marchés publics passés en 2006

**Florence FEVRIER** : Je voudrais faire un commentaire sur la ligne concernant le marché des illuminations de fin d'années. Le montant, si je comprends bien, pour la location et l'entretien du matériel est d'environ 20 000euros HT par an, non compris donc la consommation d'électricité. Ce marché a été conclu en août, on était déjà dans le projet de mise en place de l'agenda 21, je pose donc la question suivante : ce budget de marché est-il en baisse par rapport à 2005 ? ça semblerait logique et cohérent avec la démarche de développement durable (ndlr : moins de matériel, moins de consommation d'énergie). On a vu mercredi dernier en groupe de pilotage de l'Agenda 21 que cette

démarche nécessiterait des moyens pour être partagée par les habitants, des moyens pour informer, communiquer et donc de l'argent que l'on n'a pas... L'argent qui pourrait être économisé sur ce marché pourrait être affecté à la mise en place de l'Agenda 21. Pouvez-vous nous éclairer ( !) sur cette question ? Merci.

*Réponse de M. Brasselet (qui fait semblant de ne pas avoir compris l'intervention de Florence) : si on éteint la lumière, on meurt tous dans le noir ; éteindre, c'est contraire à la sécurité des habitants dans les rues.....( !).*

**COMMENT RETROUVER CE COMPTE-RENDU (ET LES PRECEDENTS) SUR INTERNET ?**

Ce sera possible dans quelques jours sur le site [www.patrickcotrel.com](http://www.patrickcotrel.com).

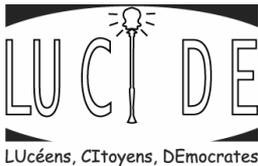
**RAPPEL :**

*Ces petits compte rendus des Conseils municipaux que je rédige et vous fait parvenir sont diffusés, pour certains par envoi de courrier électronique, et pour la plus grande part sont déposés dans votre boîte à lettres par des militants de l'association **LUCIDE** (LUcéens, CItoyens, DEmocrates).*

*Si vous voulez nous simplifier le travail, deux gestes sont à votre portée :*

⇒ *Si vous avez une adresse électronique, merci de me la faire parvenir en m'envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante : [patrick.cotrel@wanadoo.fr](mailto:patrick.cotrel@wanadoo.fr)*

⇒ *Dans tous les cas, vous pouvez adhérer à l'association **LUCIDE** pour participer à l'animation politique de la commune et pour vous joindre aux commissions et groupes de travail qui préparent l'avenir.*



**BULLETIN D'ADHESION ANNEE 2006**

Je soussigné(e) ----- Demeurant-----

-----Téléphone :-----Courriel :-----

- Déclare<sup>1</sup> adhérer à l'association LUCIDE, et verse pour l'année calendaire 2006 :
  - 7,50 euros ( étudiant ou chômeur)  12 euros  15 euros ( membre bienfaiteur)
- Souhaite<sup>1</sup> verser à l'association un don de ..... Euros.

par chèque libellé à l'ordre de : Association LUCIDE

(<sup>1</sup> rayer la mention inutile et cocher la case correspondante)

Fait à Ste Luce sur Loire, le .....

Signature de l'adhérent(e)

Faire parvenir à l'adresse suivante : **LUCIDE - 7, rue de Provence-44980 Sainte-Luce sur Loire**